

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du DIMANCHE 29 Septembre 1793, l'an 2<sup>e</sup>. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue St-Honoré, vis-à-vis l'ancien Hôtel de Noailles, n<sup>o</sup>. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen PORTANILLE, Directeur de l'abonnement qui doit commencer le 1<sup>er</sup>. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Octobre prochain, sont invités à renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essuyer d'interruption.

## PRUSSE.

*Extrait d'une lettre de Riga, du 30 août.*

LE nouveau partage de la Pologne occupe plus les esprits dans le Nord que la guerre des François. Catherine n'oublie rien pour préparer de loin une rupture entre l'empereur & le roi de Prusse, quoique les cours de Pétersbourg & de Berlin demandent conjointement à celle de Vienne son consentement au partage du jour : on dit ici que la part de l'empereur est aussi assignée dans un article secret & séparé ; mais que cette part ne sera livrée que dans un tems plus opportun. Ainsi la Pologne est devenue véritablement l'esclave & le jouet de l'impératrice ; & , chose assez remarquable, le roi polonois a aidé la nation qui l'avoit élu, à se ranger sous ce joug odieux.

Ce vil trafic des cours & des despotes a révolté un petit nombre de Polonois magnanimes ; mais par-tout surveillés & opprimés ; ils n'ont pas même confié leurs justes plaintes dans des écrits adressés à tous les hommes libres.

C'est un spectacle bien autrement intéressant que celui de la nation françoise combattant seule pour sa liberté contre la coalition universelle des rois & des états, même amans de la liberté. Les vœux des peuples commencent à se tourner vers elle. Des guerriers, payés pour la combattre, admirent son énergie, & on peut affirmer que la plupart d'entre eux combattent déjà à contre-cœur ; les despotes s'en apperçoivent : voilà pourquoi ils appellent à cette guerre des soldats croates, hongrois, transilvains, qu'une langue étrangère rendra plus sourds aux cris de liberté & de patriotisme qui retentissent de toutes parts dans les armées françoises.

Mais ces cris sont à la veille d'être entendus par-tout, & l'oppression fatale de la Pologne est une nouvelle arme que les tyrans couronnés viennent d'acérer contre eux-mêmes.

On a dit ailleurs, & il est bon de le répéter, que les cours coalisées contre la France ont toutes un intérêt opposé dans la poursuite de la liberté françoise ; mais le Danemarck & la Suède ont besoin de commercer avec cette nation ; mais l'An-

gleterre ne peut se passer des relations commerciales que la nature de ses possessions & de son sol a établies entre elle & la France ; mais la Hollande a compté parmi les produits de sa navigation & de ses isles à épiceries, le cabotage & les fournitures de la France. Ainsi, on peut presumer, sans beaucoup de sagacité, que ces quatre puissances reviendront à la paix, ou au moins rentreront dans une utile neutralité, dès l'instant que les circonstances le leur permettront.

## FRANCE.

## ARMÉE DU HAUT-RHIN.

*Lettre des représentans du peuple près l'armée du Haut-Rhin, datée de Kems, le 18 septembre.*

Les ennemis de la république, battus du nord au midi, attaqués avec le plus grand succès depuis la Moselle jusqu'à Strasbourg, puisque, le 12, ils ont perdu, près de Lauterbourg, 2,000 hommes ; que nos troupes ont repris, le 14, le camp de Rothweiler ; le moment étoit donc urgent de prolonger ces attaques dans toutes les parties du département du Haut-Rhin : en conséquence, une grande tentative avoit été conçue, celle de passer le fleuve. Une armée de 10,000 hommes, dont rien n'égale l'ardeur, le courage, l'intrépidité & le dévouement à la patrie, le demandoit à grands cris.

Près de 30,000 Sangoviens qui partagent ces grands sentimens, & qui ont toute la bravoure de leurs aïeux, s'étoient réunis à ces braves défenseurs. Il avoit été pourvu à toutes les munitions de guerre & de bouche, & les bateaux & agrès nécessaires pour la confection d'un pont, avoient été préparés avec une activité incroyable. Le plan combiné étoit parfaitement conçu, & le succès sembloit en être assuré.

Neuf-Brissack devoit, dans la nuit du 15 au 16, faire une fausse attaque pour attirer les forces de l'ennemi ; elle a été exécutée avec le plus grand succès, & le Vieux-Brissack, qui avoit été hérissé de batteries, & qui menaçoit depuis long-tems le fort Mortier, a été, dans moins de deux heures, réduits en cendres. Voilà un repaire de moins.

À Huningue, on devoit en même tems faire une fautive attaque. Cinq radeaux, faite de ponts, y avoient été construits avec précipitation. Deux cents défenseurs de la liberté, deux cents héros, à la portée de batteries formidables & en plein jour, se sont embarqués sur ces radeaux & ont effectué leur descente. Dans le passage, un bateau a été heurté contre un rocher & s'est brisé; accident qui a coûté la vie à dix de nos braves frères qui sont tombés dans le Rhin. Après le passage, le cours rapide du Rhin a entraîné les deux autres radeaux, de sorte que nos vaillans soldats se sont vus sans retraite: mais conservant toujours leur mâle couraie, ils ont fouillé jusques dans les baraques, dans les batteries, en ont détruit trois, & les auroient emportés toutes, si leurs cartouches & leurs fusils ne se fussent trouvés mouillés. Ne voyant plus d'espoir, ils ont côtoyé le Rhin, protégés des feux de la place, & sont venus s'établir dans l'ouvrage à cornes. Ils ont par mégarde empiété sur le territoire suisse, & y ont été défaits; mais les Suisses ont consenti, comme de justice, qu'ils rentrassent en France, en passant sur le territoire ennemi. Le commandant d'Huningue s'étant pourvu de petites nacelles, toujours protégé par le feu des remparts, a envoyé prendre ces héros pour les ramener sur la terre de la liberté. Cette action, vraiment héroïque, fera époque dans l'histoire.

Le général en chef de l'armée du Haut Rhin, instruit, à onze heures du matin, de cette intrépide expédition, & des dangers que couroient en ce moment nos fiers républicains, y a fait partir en poste deux grands bateaux & quatre battelets; mais ils y sont arrivés un instant trop tard, ce qui est d'autant plus fâcheux, que l'ennemi n'ayant pas de forces en face d'Huningue, il auroit été facile, au moyen d'un renfort, de s'emparer des hauteurs & d'y faciliter un passage.

Quant à l'attaque réelle, elle devoit avoir lieu au-dessous de Niffre, quatre lieues sous Huningue; les ordres avoient été donnés dès le 16, à huit heures du matin, pour que les bateaux, qui n'étoient éloignés que d'une petite lieue, fussent transportés pendant la nuit au lieu de l'embarquement. A minuit, ils devoient être rendus: à trois heures du matin, 4 mille soldats républicains, tous déterminés, devoient être transportés sur huit bateaux, de l'autre côté de la rivière, pour s'emparer des postes & des hauteurs de Rhinwailler; mais, par un défaut d'ordre ou d'exécution, ce qui est une trahison évidente, les bateaux ne sont arrivés qu'à sept heures & demie du matin. Les troupes qui avoient passé la nuit sur les bords du Rhin, & dont rien ne pouvoit retarder l'ardeur, commencent à murmurer. Le passage a donc été tenté, mais avec moins d'avantage; cependant il auroit eu le plus grand succès sans la lâcheté & la scélératesse des pontonniers.

De huit bateaux prêts à filer, ils en ont enfilé six; de sorte que les deux lancés sont arrivés seuls sur le bord ennemi. N'étant plus alors assez nombreux pour les repousser, nous avons eu le malheur de perdre le brave Romillac, capitaine du 55<sup>e</sup> bataillon; Coste, commandant de bataillon, & une quarantaine de braves républicains; les autres se sont retranchés dans une île, & attendoient toujours l'arrivée des autres bateaux; mais faute de pontonniers, dont le plus grand nombre a pris la fuite, & l'autre n'a travaillé que faiblement & avec contrainte, non-seulement on s'est vu dans l'impossibilité de faire filer les six bateaux, mais encore de pouvoir construire un pont, & l'on a été forcé de renoncer à cette belle expédition, qui auroit opéré la défaite totale des tyrans & de leurs satellites, & auroit ramené pour nous l'abondance, par le butin immense dont nous nous serions emparés.

Nos regrets doivent être d'autant plus réels, qu'au point du jour l'ennemi n'avoit pas 300 satellites dans le lieu choisi

pour le passage; qu'il n'y avoit pas de canon, & que, quelque diligence qu'il ait faite, malgré tous les signaux, ses forces ne sont arrivées au secours, une partie que sur le midi, & l'autre sur les trois ou quatre heures; l'artillerie à cinq, mais le tout en petit nombre. Le feu de notre artillerie & de nos braves républicains a été si terrible, qu'il lui a tué plus de 600 hommes, criblé & incendié une partie du village de Rhinwailler, où ils s'étoient retranchés.

La partie est donc différée, mais elle n'est pas perdue. On doit s'attendre que l'armée du Haut-Rhin se signalera comme les autres défenseurs de la république, & qu'elle ne tardera pas à faire danser la carmagnole aux Autrichiens.

Tous les bataillons se sont conduits de la manière la plus distinguée & au-dessus de tout éloge. Nous avons été assez heureux de trouver parmi eux des citoyens habitués à la manœuvre des bateaux & à la construction d'un pont; nous en allons former un bataillon qui rendra nos entreprises infailibles; & sans cette mesure, qui doit être prise partout, il faudroit renoncer à toute entreprise, car les pontonniers ne sont que des misérables, dont une partie doit être guillotinée. Les citoyens soldats qui formeront ce bataillon de pontonniers, acqueront de nouveaux droits à la reconnaissance publique.

Le commandant du 11<sup>e</sup> bataillon du Jura est arrêté, ainsi que plusieurs pontonniers; les informations les plus promptes & les plus sévères vont avoir lieu, pour nous assurer de cette nouvelle conspiration, & faire faire justice des coupables.

Notre tentative, quoiqu'elle n'ait pas réussi, a produit un effet salutaire, puisqu'elle a fait diversion, & a attiré, du côté de Rhinfeld, 4 régimens & de l'artillerie, tirés de l'armée autrichienne campée près de Landau. Nous apprenons à l'instant, par voie indirecte, que le général Landremont vient de profiter de cette diversion.

De Paris, le 29 septembre.

Une lettre du Havre, dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous apprend qu'il vient d'arriver dans le port de cette ville dix bâtimens américains, dont la plupart ont relâché à Altona, chargés de bled pour la France. Cet approvisionnement consiste en 16550 sacs & 7 greniers.

On écrit d'Orléans que le représentant du peuple Laplanche, a renouvelé presque toutes les autorités de cette ville. Jarente, évêque du département du Loiret, a été nommé président du directoire: on a arrêté plusieurs personnes suspectes.

Le général Houchard est arrivé à Paris; il a été conduit à la Force.

Le tribunal criminel du département de Paris a condamné à la peine de mort Pierre Vincard, Pierre Gledi, Louis Ruard, Joseph Pelletier, Michel Fecitte, Pierre Tuffau, Pierre Degaulle, Jean-Baptiste Maillard, tous assassins. L'exécution s'est faite sur la place Saint-Michel, fauxbourg Saint-Germain: ils ont été conduits au supplice, le visage couvert d'un voile noir, qui ne permettoit pas qu'on les reconnût. Cette nouveauté a excité quelques clameurs: on a crié à bas le voile! mais le voile n'est pas tombé. Mille questions ont été faites; tout le monde étoit frappé de cette singularité dont nous ne connoissons pas le véritable motif; cependant nous pensons qu'il y a un décret portant que les assassins seront revêtus, en allant au supplice, d'une chemise rouge & d'un voile noir; on ne s'en est point rappelé, la surprise a été grande.

Le mé  
Anne M  
Victoire F  
Chenevier  
vaincues d

Les tribu  
mira, avo  
damné à  
homme su  
le tribunal  
vaincue d'  
rationale &

On fait  
& en men  
de celles q  
pagnes des  
lier de l'es

Maximes a  
des fid

1. Aux h
2. Une f
3. Au pa
4. En eu
5. Aux vi
6. D'eux
7. Des fo
8. A eux
9. Devan
10. Et dan
11. Des in
12. Avec
13. Pour
14. Mais à
15. Pour
16. A la p
17. Dans
18. Et par
19. Ces m

Les scél  
dans le sei  
la convent  
citoyens d  
avoient pl  
fraternité a  
& aux fédé  
partemens  
ont été re  
les membr  
deux vien  
& sont acc  
médaillie d  
révolution  
Chaume

Le même tribunal a condamné à 16 ans de réclusion Marie-Anne Morade, Cécile Beaufour, femme Richard; Marie-Victoire Pampin, femme de Pierre Pampin; Marie-Anne Cueneviere, femme Pelletier, & Marie-Julie, toutes convaincues de complicité.

Le tribunal révolutionnaire a acquitté Jacques-Marie l'Hermira, avoué, de l'accusation intentée contre lui, & l'a condamné à rester en état d'arrestation jusqu'à la paix, comme homme suspect; & à l'égard de Charlotte Bérard, sa femme, le tribunal l'a condamnée à être déportée, comme étant convaincue d'avoir par ses propos cherché à avilir la représentation & à rétablir la royauté en France.

On fait que la coutume des prêtres est de rimer en vers & en ment toutes leurs maximes. Voici une nouvelle édition de celles qu'ils ont répandues avec profusion dans les campagnes des départemens insurgés. C'est un monument singulier de l'esprit de fanatisme du jour.

*Maximes de l'église catholique, apostolique & romaine, à cause des fideles pendant ce temps de schisme & de persécution.*

1. Aux hommes tu obéiras, mais à Dieu préféablement.
2. Une foi tu professeras, celle de Rome uniquement.
3. Au pape tu te soumettras, aux évêques pareillement.
4. En eux seuls tu reconnaitras l'église & son gouvernement.
5. Aux vrais pasteurs tu montreras un inviolable attachement.
6. D'eux seuls toujours tu recevras les sacrements, l'enseignement.
7. Des schismatiques tu fuiras messes, sermons également.
8. A eux ne te confesseras, qu'au cas de mort uniquement.
9. Devant eux ne te marieras, tu n'aurois pas de sacrement.
10. Et dans ta maison tu prieras, si tu ne le peux autrement.
11. Des intrus tu déploreras le pitoyable aveuglement.
12. Avec soin tu garderas de te souiller par leur serment.
13. Pour tes persécuteurs, n'auras ni haine ni ressentiment.
14. Mais à Dieu tu demanderas leur conversion sincèrement.
15. Pour ta foi te glorifieras d'endurer tout patiemment.
16. A sa perte préféreras les fers, la mort & son tourment.
17. Dans tes souffrances, tu prieras un Dieu courroucé justement.
18. Et par tes pleurs, détourneras de tes péchés le châtement.
19. Ces maximes enseigneras à tes enfans soigneusement.

#### COMMUNE DE PARIS.

*Du 27 septembre.*

Les sections de Marius Scévola & de l'Indivisibilité défilent dans le sein du conseil. — On donne lecture du décret de la convention, à la suite duquel se trouve une adresse des citoyens de Bordeaux, qui reviennent de l'erreur où les avoient plongé les ennemis de la patrie; ils jurent union & fraternité aux vrais sans-culottes, haine éternelle aux modérés & aux fédéralistes qui ont perdu l'esprit public dans les départemens; ils annoncent que les administrations gangrenées ont été renouvelées, la commission populaire anéantie & les membres mis en état d'arrestation. Des députés de Bordeaux viennent eux-mêmes assurer le contenu de leur adresse, & sont accueillis par les applaudissemens les plus vifs; la médaille du 10 août, une des marques de cette fameuse révolution, en signe de fraternité, leur est accordée.

Chaumette s'élève contre la punition humiliante infligée

dans les écoles sous le nom de *fouet*; il en demande l'abolition, & la traduction au tribunal de police correctionnelle de tout instituteur ou institutrice qui se permettrait cette peine dans les maisons d'éducation, hospices ou autres établissemens. Le requissitoire est adopté à l'unanimité.

L'administration de police est invitée à nommer dans son sein une commission pour recevoir les réclamations des comités révolutionnaires des sections, sur les citoyens détenus dans les maisons d'arrêt & autres.

#### CONVENTION NATIONALE.

*(Présidence du citoyen Cambon).*

*Suite de la séance du vendredi 27 septembre.*

Les représentans-députés dans le Midi envoient des nouvelles satisfaisantes: 12 mille hommes fournis par le département de la Drôme sont en marche avec des subsistances; il ne leur manque que quelques fusils. Les sociétés populaires doivent former par députations, le 28 de ce mois, une assemblée générale à Marseille. Le 16, Roufflet, chef militaire des fédéralistes, & un écrivain suspendé par les traites, ont été guillotins dans cette ville: le 20, on a aussi guillotiné deux membres du tribunal révolutionnaire marseillais; quelques femmes égarées murmuroient le mot *grace*, mais la masse du peuple a vu avec joie la punition des conspirateurs. Nos batteries vers Toulon sont placées sur des hauteurs; c'est l'artillerie de la montagne qui foudroie les *monstres du marais*; elles ont coulé bas un bâtiment Corse qui a vraiment dansé la *carriole*; une frégate anglaise, qui faisait la *perronelle*, a eu le même sort.... Les négocians paieront les frais de cette guerre.... Nous avons arrêté une tartane chargée sans doute de conspirateurs; car le patron a montré un passe-port délivré au nom de Louis XVII.

La ville de Lyon ne peut faire une longue résistance chaque jour on la serre de près: on a chassé les muscadins du poste important de la Duchère, & on les a repoussés avec une perte très-considérable du côté de la tour de Salvagny.

Les représentans-députés près l'armée des Alpes écrivent que, d'après l'avis des militaires les plus expérimentés, ils ont cru devoir faire réparer le fort de Montmélan qui couvre le département de l'Isère & une partie de celui du Mont-Blanc, & qui présente beaucoup plus de ressources que le fort Barreaux que l'on peut masquer ou éviter. — La convention nationale approuve les mesures prises par ses commissaires.

Le Jura est parfaitement tranquille; la levée s'y fait sans obstacles; les administrateurs perfides sont arrêtés ou destitués. Ce département & les cinq qui l'avoisinent fournissent 40 bataillons qui serviront à contenir, pendant l'hiver, les malveillans & les émigrés qui abondent sur les frontières suisses. L'assemblée adjoint le citoyen Praut aux représentans-députés dans le Jura.

Nos revers dans la Vendée sont presque réparés; l'adjudant-général Ronfin est arrivé de ce malheureux pays; le comité de salut public & le conseil exécutif doivent se concerter pour prendre les mesures vigoureuses & dernières qui ne tarderont pas d'anéantir la rébellion.

Un officier fait hommage de deux drapeaux enlevés aux Anglois.

Barrère annonce que les citoyens de la première réquisition, à Paris, forment environ 26 mille hommes, & que,

proportionnellement, les autres départemens de la république ne sont pas moins fertiles en guerriers : sur la proposition, l'assemblée décrète que les citoyens requis iront dans toutes les places de la république remplacer les trois quarts des garnisons qui se réuniront à chaque armée de leurs divisions respectives : le quart restant dans les places instruira les jeunes guerriers au maniement des armes : (l'on pense que cette opération augmentera les armées d'environ 150 mille hommes) le ministre de la guerre est autorisé à donner tous les ordres nécessaires pour le départ des citoyens requis, & se concertera avec les représentans-députés pour leur répartition dans les places.

Sur le rapport de Saint-André, la convention supprime l'administration civile de la marine ; cette administration sera remplacée par des bureaux civils ; des employés principaux résideront dans les douze grands ports de la république.

Séance du samedi 28 septembre.

Dans le département de la Marne, quelques soldats vendent à vil prix leurs armes & jusqu'à leurs habits à des fripiers, armuriers ou brocanteurs, qui les revendent ensuite à un prix exorbitant. Les administrateurs ont, par un arrêté, ordonné des visites chez les acheteurs : on a trouvé un nombre très-considérable d'effets acquis en contravention à la loi. — La convention, en approuvant cet arrêté, le renvoie au comité de sûreté générale, qui examinera s'il ne conviendrait pas d'ordonner une perquisition générale chez toutes les personnes suspectées d'un pareil trafic.

Plusieurs officiers-municipaux de la commune de Baune se plaignent d'avoir été arbitrairement destitués par le représentant du peuple Bernard de Saintes. Lebon fait part de quelques renseignemens à ce sujet. — Il fera suris à toutes poursuites contre les réclamans, jusqu'après un rapport du comité de sûreté générale.

Westermann fait hommage de deux drapeaux blancs enlevés aux rebelles de la Vendée par la légion du Nord. — Mention honorable.

La garde nationale de Charleville défavoue la mission d'un prétendu envoyé du département des Ardennes, qui a dénoncé au club des Cordeliers de Paris les représentans du peuple dans cette partie de la république. Elle déclare qu'ils font respecter & exécuter sévèrement les loix ; qu'ils ont l'estime & la confiance de tous les bons citoyens. Elle demande que le calomniateur soit arrêté & traduit pardevant les tribunaux. — Renvoi au comité de sûreté générale.

Sur le rapport du comité de législation, la convention nationale proroge, jusqu'au premier décembre prochain, le délai pour le pouvoir en cassation, en faveur des citoyens des départemens en révolte, à l'égard desquels le délai est expiré depuis le 31 mai dernier.

Grégoire fait lecture du premier numéro du journal dont la rédaction est confiée au comité d'instruction publique ; l'assemblée approuve cet ouvrage, & en ordonne l'impression ; elle charge son comité d'entretenir des correspondances avec les armées, les sociétés populaires & les autorités constituées, afin de pouvoir recueillir & consigner dans le journal tous les traits de vertu qui honorent l'humanité.

Le correspondant des armateurs du vaisseau irlandais

la Pallas a présenté, il y a quelque tems, une pétition pour réclamer ce navire, qui a été pris & amené à Brest par la frégate la Thétis, comme il venoit avec un chargement de vins de Bordeaux où il avoit déchargé, avant les hostilités, une cargaison de blés. Sur le rapport de ses comités de commerce & de marine, la convention écarte par l'ordre du jour, la pétition des armateurs irlandais. Cette décision est fondée sur le décret du premier août dernier, portant que les sauf-conduits donnés par le conseil-exécutif n'ont pu porter que sur la coque des bâtimens. Les armateurs ont néanmoins le droit de faire statuer sur la propriété de la cargaison.

Un membre du comité de surveillance des marchés & fournitures demande que le citoyen Dupin, adjoint du ministre de la guerre, soit mandé à la barre pour y répondre à certains interpellations. Cette proposition est décrétée.

Un moment après Dupin se présente à la barre ; le président lui fait plusieurs questions, entr'autres celle-ci : « Pourquoi avez-vous fait délivrer 400 mille livres à la compagnie Winter, lorsque cette compagnie ne devoit toucher que 150 mille livres ? » — Dupin donne des explications qu'il renouvellera au comité, & il est admis aux honneurs de la séance.

Henz, Biffard & Duquesnoy, représentans-députés, écrivent d'Arras qu'ils ont trouvé la correspondance d'Houcard avec les princes étrangers : ainsi nos armées étoient confiées à l'amitié de nos ennemis ; ainsi il est démontré que nos succès à Dunkerque ne sont dûs qu'à l'intrépidité du soldat : c'étoit donc avec raison qu'à l'affaire de Hoondscot, le duc d'York s'écrioit, nous sommes trahis ; Houcard, sans doute, lui avoit promis la victoire. Si les soldats françois sont intrépides, ils sont aussi désintéressés, on a vu plusieurs volontaires, chargés de pièces d'argent qu'ils avoient trouvées à Furnes, donner un écu de 6 livres pour 4 livres 10 sols en assignats.

Une conspiration tendante à livrer à l'Autrichien le poste & la ville d'Armentières, a été découverte par les représentans Bentabolle & Levasseur : trente conspirateurs sont arrêtés ; douze seront traduits au tribunal révolutionnaire ; les autres seront provisoirement détenus dans la citadelle de Doullens.

Le 26 de ce mois, dix-sept hussards du 9<sup>e</sup> régiment ont enlevé un poste avancé des Autrichiens, près Warwick ; cinquante-cinq satellites des despotes sont devenus les prisonniers de dix-sept défenseurs de la liberté : les noms de ces braves seront inscrits dans le bulletin & au procès-verbal.

Sur le rapport du comité des finances, la convention décrète la fabrication de 1200 millions en assignats de diverses coupures, lesquels réunis aux 800 millions dont la fabrication a été précédemment ordonnée, feront une masse de deux milliards.

Le maximum du prix du tabac en carotte ou en poudre est fixé à 20 sols la livre, & celui du tabac à fumer à 10 sols.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six premiers mois 1793.  
Lettre J.